

## Proposition visant la mise à jour du Programme d'Action Gatineau de 2013

*Le comité de programme s'est penché sur le programme qu'Action Gatineau s'est donné en 2013. Vous trouverez plus bas la liste des résolutions que le comité propose de retirer ou de reformuler. Le comité a posé un regard sur chacune des résolutions et a proposé le retrait lorsqu'il jugeait que les objectifs avaient été atteints. Lorsque c'est une autre raison qui est en cause (résolution qui n'est plus d'actualité, mal formulée ou pas réaliste), les raisons sont spécifiées dans la colonne de droite. Si vous avez des questions ou commentaires, ou souhaitez en savoir plus sur les choix qui sont proposés, n'hésitez pas à joindre le comité de programme.*

### 1 - Démocratie et gouvernance

RÉSOLUTIONS	NOTES
<p>1.02 Que la ville de Gatineau devienne un chef de file des « villes ouvertes » en rendant disponible et accessible toute information pouvant être divulguée en vertu de la Loi d'accès à l'information, sans que quiconque ait à en faire la demande. Ainsi seront mis en ligne pro-activement en priorité : les contrats adjugés par la Ville et ses organismes para-municipaux, les ajouts modifiant ces contrats, les plans directeurs des infrastructures, l'ensemble des documents relatifs aux commissions et comités municipaux ainsi que les budgets discrétionnaires des personnes occupant un poste électif.</p>	<p>Plusieurs actions réalisées en cours de mandat, le comité de programme suggère donc de maintenir une résolution plus courte et plus générale qui ancrera le principe dans le programme. La résolution mise à jour se lirait comme suit :</p> <p><i>Que la ville de Gatineau demeure un chef de file des « villes ouvertes » en rendant disponible et accessible toute information pouvant être divulguée en vertu de la Loi d'accès à l'information, sans que quiconque ait à en faire la demande.</i></p>
<p>1.05 Pour mieux lutter contre la collusion et la corruption, que la ville de Gatineau, en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique, analyse sans attendre les contrats adjugés depuis dix ans, ses procédures administratives, ainsi que son expertise en matière d'attribution de contrat et de gestion des chantiers.</p>	

<p>1.07 Qu' Action Gatineau demande que le conseil municipal modifie ses règles de régie interne afin de permettre aux personnes élues d' assister à toute rencontre officielle des comités et commissions de la municipalité sans exception.</p>	
<p>1.09 Que la ville de Gatineau exige de toutes les personnes élues qui participent à des assemblées, colloques ou autres activités politiques à l' extérieur de Gatineau, un rapport de mission identifiant l' information recueillie et précisant les coûts de participation à l' activité. Ce rapport sera rendu public sur le site Web de la municipalité.</p>	
<p>1.12 Que la ville de Gatineau diffuse l' information reliée à ses objectifs, procédures et pouvoirs auprès de la population affectée par ses décisions afin de favoriser l' acceptation sociale de ses projets, plus particulièrement ceux ayant un impact direct sur les propriétés de ses contribuables.</p>	<p>Le comité de programme propose de retirer cette résolution un peu floue, dont l' esprit est couvert par plusieurs nouvelles résolutions plus précises dans la section « Démocratie et gouvernance » de la proposition principale.</p>
<p>1.13 Qu' Action Gatineau modifie la politique d' utilisation des budgets discrétionnaires des membres du conseil municipal, pour qu' après le 30 juin de l' année électorale aucune somme ne soit utilisée pour la distribution d' un bulletin de quartier ou l' allocation de fonds à des organismes de Gatineau.</p>	
<p>1.14 Que la ville de Gatineau, par l' entremise de sa Commission jeunesse, organise un Conseil municipal des jeunes s' inspirant du Parlement des jeunes et travaille de concert avec les écoles pour élaborer des activités éducatives qui inciteraient les parents à assister aux séances du conseil municipal et à participer aux consultations publiques en compagnie de leurs jeunes.</p>	<p>La commission jeunesse organise plusieurs activités en lien avec les écoles du territoire, notamment sur la thématique de la participation citoyenne. Le comité de programme propose de retirer cette résolution.</p>
<h2 style="color: #C8513E;">2 - Saine gestion et fiscalité responsable</h2>	
<p><b>RÉSOLUTIONS</b></p>	<p><b>NOTES</b></p>
<p>2.01 Qu' Action Gatineau dépose, avant la prochaine élection, un cadre financier pour informer la population quant aux principes qu' appliquera le parti lors de l' élaboration des budgets municipaux en ce qui concerne la gestion de la dette et les hausses de taxes.</p>	<p>Le comité de programme propose de modifier cette résolution et de la maintenir afin de perpétuer cette pratique. La résolution mise à jour se lirait donc comme suit :</p> <p><i>Qu' Action Gatineau dépose, avant chaque élection générale, un cadre financier pour informer la population quant aux principes qu' appliquera le parti lors de l' élaboration des budgets municipaux en ce qui concerne la gestion de la dette et les hausses de taxes.</i></p>

<p>2.02 Que la personne élue à la mairie de la ville de Gatineau, dès le lendemain de son élection, engage des pourparlers avec les responsables des syndicats municipaux pour chercher une solution locale au déficit actuariel des caisses de retraite.</p>	
<p>2.03 Que la ville de Gatineau devienne un leader québécois de la lutte politique pour diversifier les sources de revenus municipaux et alléger le fardeau fiscal basé sur la taxe foncière en exigeant en priorité que leur soit cédée une part des revenus de la TVQ.</p>	<p>Plusieurs actions de réalisées, mais il s’agit d’un dossier encore en évolution. Le comité de programme propose de modifier cette résolution et la maintenir. La résolution mise à jour se lirait donc comme suit :</p> <p><i>Que la ville de Gatineau <u>poursuive</u> la lutte politique pour diversifier les sources de revenus municipaux et alléger le fardeau fiscal basé sur la taxe foncière, en exigeant en priorité que leur soit cédée une part des revenus de la TVQ.</i></p>
<p>2.05 Que la Ville revoie les modalités de paiement des taxes municipales pour permettre leur étalement en plusieurs versements sans pénalité.</p>	<p>Une analyse a été réalisée par les services municipaux mais l’option a été écartée considérant les coûts très importants (1,8M\$ pour passer de 2 à 4 versements, et 2,5M\$ pour passer à 12 versements). Le comité de programme propose donc de retirer cette résolution.</p>
<p>2.06 Que le Conseil municipal de Gatineau étende le mandat de l’ombudsman et du bureau de la vérification générale à la Société de transport de l’Outaouais, au Centre local de développement et à l’Office municipal d’habitation de Gatineau.</p>	<p>La résolution comprend quelques éléments qui sont déjà en application et quelques autres qui ne seraient pas légalement possibles. Le comité de programme propose donc de retirer cette résolution.</p>
<p>2.07 Que la ville refuse d’accorder tout contrat pour ses infrastructures qui fait appel à quelque forme de partenariat public-privé (PPP) que ce soit.</p>	<p>Le comité de programme propose de retirer et remplacer cette résolution par une formulation plus spécifique qui cernerait mieux le problème visé. La résolution mise à jour se lirait donc comme suit :</p> <p><i>Que la Ville de Gatineau prenne toutes les mesures nécessaires pour faire connaître publiquement les avantages et inconvénients d’éventuelles ententes avec des partenaires privés concernant ses infrastructures.</i></p>
<p>2.08 Que soit aboli le Fonds de développement des communautés, fonds actuel de 20 millions de dollars divisé par quartier électoral, afin que tous les projets soient étudiés dans le cadre du processus budgétaire normal.</p>	
<p>2.10 Que la ville de Gatineau alloue des ressources financières pour la rémunération de l’ombudsman et des commissaires.</p>	<p>Il y a eu consolidation d’un poste de soutien administratif, il n’y a pas d’autres demandes. Le comité de programme propose donc de retirer cette résolution.</p>

### 3 - Services de base

RÉSOLUTIONS	NOTES
3.01 Que la ville de Gatineau se dote d'un bureau de projets tenu de rendre des comptes ayant pour mandat de gérer l'exécution des grands projets afin d'éliminer les dépassements de coûts.	
3.04 Que la ville de Gatineau s'inspire des meilleures pratiques et revoie l'ensemble de ses processus et procédures pour profiter au maximum de l'expertise de son personnel.	
3.05 Que la ville de Gatineau évalue les économies réalisables si le service des travaux publics soumissionnait pour certains contrats municipaux ou si la ville confiait à ses cols bleus l'exécution de certains travaux actuellement donnés à contrat et modifie au besoin les règles de procédure.	La convention collective avec les cols bleus permet déjà ce genre d'échanges avec l'administration. Le comité de programme propose donc de retirer cette résolution.

### 4 - Ville de développement économique

RÉSOLUTIONS	NOTES
4.01 Qu'Action Gatineau dépose, avant l'élection de novembre 2013, un plan de mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville qui ordonnerait les nombreux projets en cours, établirait les priorités et définirait les fonds à engager.	
4.02 Que la ville de Gatineau instaure un processus formel de recours en créant un comité de révision pour les citoyens, les citoyennes et les directions d'entreprises qui se considèrent lésés par des blocages au niveau administratif municipal.	
4.03 Que la ville de Gatineau procède à une révision en profondeur de la réglementation et des processus administratifs dans une perspective d'allègement et d'efficacité.	Pour les résolutions 4.03 et 4.04, plusieurs actions ont été réalisées en cours de mandat et du travail reste à faire. Le comité de programme propose de retirer ces deux résolutions dont l'esprit est couvert par de nouvelles résolutions dans la section «Développement économique» de la proposition principale.
4.04 Que la ville de Gatineau identifie un guichet unique qui reçoit, évalue et guide les projets des gens d'affaires afin de faciliter les processus	Voir note précédente.

administratifs et de déterminer les ressources disponibles à leur réalisation. Ce guichet unique jouerait aussi le rôle d'incubateur d'idées d'affaires.	
4.06 Que la ville de Gatineau facilite la compréhension de ses avis publics en vulgarisant le libellé du texte de ses règlements et qu'elle facilite l'accès aux permis nécessaires à la réalisation d'un projet par l'utilisation d'un outil interactif sur son site Web qui identifie les permis requis selon les caractéristiques du projet décrit à la manière d'un outil tel que PerLE (ou bizpal.ca).	
4.09 Que la ville de Gatineau accorde une plus grande autonomie de parole et d'action à Développement économique – Centre local de développement (DE-CLD) Gatineau dans le cadre d'orientations claires en faveur du développement économique local.	
4.10 Que la ville de Gatineau favorise, par tous les moyens mis à sa disposition, l'offre de commerces et l'augmentation de l'achalandage dans ses noyaux urbains en encourageant de plus grandes heures d'ouvertures, en offrant un service de transport en commun de nuit vers le centre-ville et en proposant des mesures qui favorisent l'accès à des immeubles locatifs laissés vacants pour une période prolongée.	
4.12 Que la ville de Gatineau permette à Développement économique – Centre local de développement (DE-CLD) d'élire ses dirigeants parmi les membres de son conseil d'administration et refuse que les personnes élues au municipal accèdent à ces postes, afin de protéger la réserve nécessaire à l'évaluation de l'activité de l'organisme.	

## 5 - Ville durable

RÉSOLUTIONS	NOTES
5.03 Que la ville de Gatineau mette en place le plus rapidement possible un processus de concertation avec les municipalités régionales de comté (MRC) voisines pour en vue d'adopter un schéma d'aménagement commun.	Il n'est pas possible de développer formellement un schéma d'aménagement commun tel que proposé dans la résolution. Des discussions avec les municipalités voisines au sujet du développement urbain restent toutefois fondamentales, et ces discussions pourraient avoir lieu autour d'une table régionale de concertation. Une résolution est soumise à ce sujet dans la section «Saine gestion et fiscalité responsable» de la proposition principale.

5.05 Que l'aménagement de la ville de Gatineau prévoit une flexibilité des zonages et la révision des zones existantes pour favoriser la mixité des types d'habitation.	La cible et les objectifs de la résolution sont un peu flous. Le comité de programme propose de retirer cette résolution.
5.06 Que la ville de Gatineau tienne compte du principe de mixité sociale dans le développement de son territoire et l'établissement de nouveaux quartiers, notamment en assujettissant le schéma d'aménagement et de développement à la politique de développement social.	Il n'est pas possible d'assujettir le schéma d'aménagement à la politique de développement social, mais le schéma reconnaît néanmoins plusieurs des principes énoncés ici. De plus, le projet de loi 122 donnera davantage d'outils aux municipalités pour agir en ce sens. Le comité de programme propose donc de retirer cette résolution.
5.08 Que la ville de Gatineau établisse une réglementation spécifique encadrant les activités d'agriculture urbaine de manière à promouvoir l'alimentation locale et la revégétalisation en s'appuyant sur une fiscalité incitative.	
5.09 Que la ville de Gatineau se dote d'objectifs précis pour accroître significativement le nombre et la répartition des jardins communautaires – au moins le double – et pour mieux appuyer les comités citoyens qui administrent le réseau.	

## 6 - Éducation et renforcement des collectivités

RÉSOLUTIONS	NOTES
6.02 Que la ville de Gatineau inscrive au schéma d'aménagement et dans les priorités municipales la création d'un quartier universitaire et contribue activement à bâtir une ville du Savoir en intensifiant ses relations avec toutes les institutions d'enseignement et que la ville de Gatineau renouvelle son entente avec la Fondation de l'UQO et la contribution de 250 000\$ pour son développement.	<p>Un certain nombre d'actions ont été réalisées en ce sens, notamment deux ententes de financement entre la Ville et l'UQO. Le comité de programme propose donc de maintenir une résolution plus courte et plus générale qui ancrera le principe dans le programme. La résolution mise à jour se lirait comme suit :</p> <p>Que la ville de Gatineau contribue activement à bâtir une ville du Savoir en intensifiant ses relations avec toutes les institutions d'enseignement sur son territoire.</p>
6.03 Que la ville de Gatineau favorise la mise en place d'une table permanente de concertation en éducation qui réunira les directions et autres éléments actifs des maisons d'enseignement (corps enseignant, personnel technique, population étudiante, syndicats, commissions scolaires) et la mairie de Gatineau afin d'élaborer une vision commune de partenariats et d'en	La Ville siège désormais à la Table éducation Outaouais, une instance qui ne relève pas de la structure municipale mais qui rassemble l'ensemble des partenaires. Le comité de programme propose donc de retirer cette résolution.

concrétiser les objectifs.	
6.04 Que la ville de Gatineau devienne un chef de file de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais et appuie l'Université du Québec en Outaouais, le Conservatoire de musique de Gatineau, le Cégep de l'Outaouais, le Collège pré- universitaire Nouvelles Frontières et le Cégep Héritage dans leurs démarches visant à élargir et bonifier leur offre de programmes et à se doter de nouvelles installations pour les accueillir.	Plusieurs actions réalisées en cours de mandat, le comité de programme suggère donc de maintenir une résolution plus courte et plus générale qui ancrera le principe dans le programme. La résolution mise à jour se lirait comme suit :  Que la ville de Gatineau continue d'appuyer les institutions d'enseignement postsecondaire dans leurs démarches visant à élargir et bonifier leur offre de programmes et à se doter de nouvelles installations pour les accueillir.
6.05 Que la Société de transport de l'Outaouais (STO) négocie avec toutes les commissions scolaires un partenariat similaire à celui établi avec la CSPO pour accélérer l'émergence d'une culture d'utilisation du transport en commun chez les jeunes.	Des discussions ont déjà eu lieu entre la STO et les autres commissions scolaires ou établissement d'enseignement, mais la capacité du réseau et l'étendue du territoire réduisent de façon importante les possibilités de partenariat. Le comité de programme propose donc de retirer cette résolution.

## 7 - Culture, patrimoine et identité

RÉSOLUTIONS	NOTES
7.01 Que la ville de Gatineau lie la construction de la bibliothèque centrale prévue dans l'axe Montcalm à un chantier ouvert à des projets de nature culturelle et artistique ou à des commerces de destination afin de profiter de l'implantation de cette institution culturelle pour stimuler la promotion et la diffusion des arts et de la culture auprès de la population et des gens de passage, notamment en adoptant un zonage et un plan d'aménagement conséquents.	Le projet a fait l'objet de plusieurs discussions au forum thématique portant sur la culture, et fait l'objet de nouvelles résolutions dans la section «Culture, patrimoine et identité» de la proposition principale. Le comité de programme propose donc de retirer cette proposition.
7.03 Que la ville de Gatineau élargisse le mandat de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine afin qu'elle devienne un véritable levier de gouvernance doté de l'autonomie nécessaire et des moyens suffisants pour mener des recherches et consulter la population sur les sujets qui relèvent de sa compétence. Cette disposition pourrait être étendue à d'autres comités et commissions de la ville.	L'ensemble de la structure des comités et commissions ainsi que la gouvernance municipale feront l'objet d'une réforme importante qui sera implantée au début du prochain mandat. Le comité de programme propose donc de retirer cette proposition.
7.04 Que la ville de Gatineau inclue à son comité de suivi sur la politique en matière de diversité culturelle un représentant du DE-CLD et des représentants des communautés culturelles et qu'elle élargisse le mandat du comité pour y ajouter un volet économique visant à soutenir l'entrepreneuriat issu des	La proposition concerne notamment un organisme qui n'existe plus (DE-CLD) et cible quelque chose de très précis. Le comité de programme propose donc de retirer cette proposition.

communautés culturelles.	
7.05 Que la ville de Gatineau travaille à la valorisation de l'histoire et du patrimoine bâti de la ville en œuvrant à la création d'un musée d'histoire de l'Outaouais et en étoffant sa politique du patrimoine de mesures et de moyens adéquats pour préserver et revaloriser le patrimoine bâti dégradé.	Quelques actions ont été réalisées et plusieurs nouvelles résolutions sont proposées dans la section «Culture, patrimoine et identité» de la proposition principale. Le comité de programme propose donc de retirer cette proposition.
7.07 Que la ville de Gatineau bonifie son Inventaire et classement du patrimoine bâti en y ajoutant l'état de vétusté de chacun des édifices patrimoniaux. Que la Ville élabore ensuite une politique de gestion des immeubles patrimoniaux laissés à l'abandon afin d'en remettre dans certains cas la propriété à la municipalité et qu'elle encourage la remise en état des édifices patrimoniaux vétustes par le biais de projets proposés et soutenus par un comité mixte de citoyens et citoyennes et de directions d'entreprises.	
7.08 Que la ville de Gatineau se prévale de l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) pour établir des crédits de taxes dont bénéficieraient les ateliers d'artistes ou centres de création artisanale et des regroupements d'artistes tout en envisageant la récupération d'une partie ou la totalité du manque à gagner auprès du palier provincial (cf. Rapport L'Allier de 2010). La ville de Gatineau mettrait ainsi en place les conditions optimales pour développer et accueillir sur son territoire la capacité créatrice et innovante non matérielle tout en favorisant la culture vivante de la création jusqu'à la diffusion.	

Proposition de résolution :

**CONSIDÉRANT** le travail effectué par le comité de programme à l'égard du programme adopté au congrès de 2013;

**IL EST RÉSOLU** qu'Action Gatineau applique à son programme les modifications proposées par le comité de programme (retraits ou modifications), tel que spécifié dans le document « Proposition visant la mise à jour du Programme d'Action Gatineau de 2013 ».